

*Ordonné:* Qu'un Message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat s'unit à Elle dans son Adresse à Son Excellence le Gouverneur général et a rempli l'espace en blanc avec les mots "Le Sénat et"

Avec la permission du Sénat, il est

*Résolu:* Que la Commission du service civil soit requise d'exclure de sa juridiction la position de greffier légiste du Sénat et que la nomination soit faite par Résolution du Sénat.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Copie d'une Convention de commerce passée entre le Canada et la Pologne, et signée à Ottawa le 3 juillet 1935.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures trente du soir.*

Le Sénat reprend sa séance.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (120), intitulé: "Loi ayant pour objet l'institution au Canada d'un système de crédit hypothécaire à long terme pour les pêcheurs", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Page 4, ligne 31. Après "terre" insérer "et les bâtiments y érigés".

Ledit amendement est agréé, et, avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné:* Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à cet amendement.

Avec la permission du Sénat, il est

*Ordonné:* Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à demain à onze heures du matin.

Le Sénat s'ajourne.